

Complément au DAS en art- thérapie pour l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) en art-thérapie

Module B – Santé et action sociale

Cycle de cours 2021 - 2022

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Reconnu :



Objectifs et buts

Ce module vise le développement de connaissances et compétences professionnelles dans les champs de la santé et de l'action sociale. Les enseignements se concentrent sur une vision intégrative des dimensions sociales, psychologiques et culturelles, dans une approche des besoins concrets du terrain, centrée sur les ressources et le pouvoir d'agir des personnes.

Il donne l'opportunité aux art-thérapeutes en formation de suivre des cours du catalogue de l'unité de formation continue de la HETSL donnés par des intervenant.e.s expert.e.s de leur domaine.

Les cours réunissent des professionnel.le.s issu.e.s autant des champs du travail social, de la santé, de l'éducation, de l'enseignement, ou encore de la psychologie. Le module favorise donc l'insertion des art-thérapeutes dans une réflexion interdisciplinaire avec les autres acteurs de leurs champs d'intervention. Il complète les enseignements en psychologie, psychopathologie et éthique du DAS en art-thérapie.

Public cible

Les cours s'adressent aux participant.e.s ou diplômé.e.s du DAS en art-thérapie qui ne sont pas au bénéfice d'une formation initiale dans le champ des sciences humaines et sociales.

Les personnes n'étant pas au bénéfice d'un titre d'une haute école dans le domaine des sciences humaines et sociales qui souhaitent accéder à l'examen professionnel supérieur en art-thérapie doivent suivre ce module.

Organisation du module

Le module représente vingt jours de cours répartis en sessions de formation de 1, 2 ou 3 jours. Les participant.e.s organisent le suivi du module à leur rythme et selon leurs intérêts, à partir d'une sélection de cours du catalogue de formation continue proposée chaque année académique comme un cycle de cours.

Les vingt jours de cours doivent être suivis durant 3 cycles de cours au maximum, soit 3 années académiques, de septembre à juillet.

Conditions d'admission

Pour être admis.e au sein du module B, il faut au préalable être inscrit.e au DAS en art-thérapie ou être diplômé.e du DAS en art-thérapie de la HETSL.

Attestation et reconnaissance

Une attestation de suivi de module est délivrée par la HETSL une fois le vingt jours de cours suivis.

Une fois les vingt jours de cours suivis et le Diploma of Advanced Studies (DAS) en art-thérapie obtenu, les participant.e.s peuvent recevoir les certificats de module ARTECURA n° 2 (Connaissances professionnelles 2) et n°7 (Rôle professionnel).

Formation HETSL complément au DAS art-thérapie – Module B

Programme

Les cours du catalogue de formation continue ci-dessous peuvent être suivis et validés pour le cycle de cours 2021-2022 du module B Santé et action sociale. Le descriptif détaillé de chaque cours se trouve dans le catalogue de l'unité de formation continue disponible au secrétariat de l'UFC ou à l'adresse : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-courtes/>

Attention : merci de ne vous inscrire aux cours souhaités que par l'intermédiaire du **formulaire d'inscription papier** disponible auprès du secrétariat de la formation et non **PAS** sur le site internet, ceci pour assurer un bon suivi de votre dossier.

Cycle de cours 2021-2022 :

<i>Intitulé</i>	<i>Dates</i>	<i>Responsable</i>
Vivre ses émotions dans les conflits	22, 23 novembre 2021 31 janvier 2022	Chantal Furrer Rey
Accueillir des personnalités difficiles	30 novembre 1er décembre 2021	Elisabeth Galton
Exercer et développer son pouvoir d'agir au cœur des contraintes	24, 25 janvier 21, 22 mars 2022	Isabelle Soguel
Collaborer avec les familles : bases pour intervenir et se positionner	21, 22 mars 11 et 12 avril 2022	Xavier Pitteloud
Travailler avec des enfants et adolescent.e.s qui attirent l'attention négativement sur eux	1, 2, 3 juin 2022	Philippe Stephan
Eléments de psychopathologie, des outils pour la pratique professionnelle	8, 9 juin 2022	Fabrizio Marra

D'autres propositions seront faites pour les cycles suivants (2022-2023 ; 2023-2024). Il appartient aux participant.e.s de répartir le suivi des vingt jours de cours sur 3 cycles au maximum.

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne. Les horaires sont de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Frais de formation pour le module B : CHF 3'200.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Article 6 du règlement de la formation

1. Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
2. Le module doit être intégralement payé au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours du cycle de cours du module B 2021-22 – selon programme annexé.
3. En cas de désistement :
 - 3.1. Les frais de formation du module restent dus selon les modalités suivantes :
 - 3.1.1. Après confirmation d'inscription : 20%
 - 3.1.2. Jusqu'à 30 jours avant le début du module: 50%
 - 3.1.3. Moins de 30 jours avant le début du module: les frais sont intégralement dus
4. En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
5. Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

Responsable de la formation

Olivia Lempen, professeure HES associée

Inscription et renseignements

L'inscription se fait pour le module en son entier. Les participant.e.s s'inscrivent également pour les cours indiqués dans le cycle de formation de l'année en cours à l'aide du bulletin à cocher supplémentaire.

Il est possible de s'inscrire en tout temps au module mais l'année d'inscription correspond à celle du début du cycle (par exemple, un.e participant.e qui s'inscrit en cours de cycle au mois de mars 2022 est considérée comme ayant débuté son module dans le cycle 2021-2022).

L'inscription au module se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette.

Il est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Emma Mottet, secrétariat de l'Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

Tél. : + 41 21 651 03 12

E-mail : emma.mottet@hetsl.ch

www.hetsl.ch/ufc

L'inscription aux trois cycles de cours successifs se fait chaque année l'aide du formulaire d'inscription ad hoc, disponible d'année en année auprès du secrétariat de la formation susmentionné.